

Programme

9h – 9h30 \ \ Allocutions d'ouverture

Ch. GARRIGOU \ \ Présidente de l'Association Ancre-Psy

F. CAROLI \ \ Président d'honneur Ancre psy

Le matin de 9h30 à 13h

E. PÉCHILLON \ \ juriste spécialisé en psychiatrie, Professeur des Universités, Université Bretagne Sud, « CONSENTEMENT ET DROIT DE LA PSYCHIATRIE : UN FRAGILE ÉQUILIBRE »

G. FRAISSE \ \ philosophe, Directrice de recherche émérite au CNRS « ACCORD ET CONSENTEMENT »

J-L SENON \ \ psychiatre, Professeur des Universités, CH H. Laborit Poitiers. « LA CLINIQUE DU CONSENTEMENT »

Déjeuner libre

L'après-midi de 14h à 17h

B. LACHAUX \ \ psychiatre CH Paul Guiraud, Président de la Conférence régionale des Présidents de CME de l'Île de France « LE CONSENTEMENT : DU FORMALISME JURIDIQUE À LA RÉALITÉ CLINIQUE »

J-P. ROSENCZVEIG \ \ ancien Président du Tribunal pour enfants de Bobigny, enseignant Master II de Nanterre « UN ENFANT PEUT-IL CONSENTIR À UNE RELATION SEXUELLE AVEC UN ADULTE ? »

S. SOLTANI \ \ pédopsychiatre EPSAN Brumath, expert près de la Cour d'Appel de Colmar « ET POURTANT... ILS CONSENTENT... »

T. GALLARDA \ \ psychiatre de l'adulte âgé, pôle 16, CH Sainte-Anne, GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences « DU CONSENTEMENT EN PRATIQUE GÉRONTOPSYCHIATRIQUE »

CLOTURE DE LA JOURNÉE \ \ 17h30

Le consentement :



Paris,
le vendredi
16 novembre
2018

CENTRE HOSPITALIER
SAINTE-ANNE, PARIS
Amphithéâtre Garcin
métro Glacière

Association Nationale
pour la Clinique,
la Recherche
et l'Enseignement
en Psychiatrie

LIEU \ \ CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE- PARIS - Amphithéâtre Garcin,
1 Rue Cabanis, 75014 Paris, métro Glacière.

INSCRIPTIONS \ \ Secrétariat du Dr Jean FERRANDI, Pôle 94G15
Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD, 54 avenue de la République, 94800 VILLEJUIF \ \
Tél : 01 42 11 71 23 - Fax : 01 42 11 71 72
SECRÉTARIAT \ \ marylene.ciranynegrus@gh-paulguiraud.fr

TARIFS \ \ 100 €, assistants 50 €, à régler par chèque à l'ordre d'ANCRE PSY
et à joindre avec le bulletin d'inscription, gratuit pour les internes sur inscription.

Ancre-Psy, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 55134 75
auprès du préfet de région Ile-de-France

COMITE D'ORGANISATION \ \ A. Bernier, MC Cabié, F. Caroli, M. Duranton,
J. Ferrandi, B. Garnier, Ch. Garrigou, Ch. Lajugie, A. Poli, H. Rahioui, S. Soltani,
M. Triantafyllou, D. Vabre.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénom

Adresse

Fonction

Tél.....

eMail

Prise en charge individuelle

Formation continue

Argumentaire

Accepter, acquiescer, admettre, agréer... quelle position pouvons-nous prendre ?
Nous avançons tous sur une ligne de crête entre désirs et renoncements avec de
nécessaires compromis pour surmonter les obstacles et pouvoir avancer.
Peut-on dire que consentir à une proposition est davantage que l'accepter
passivement mais moins qu'y adhérer ? Ou que consentir est adhérer ? Cela
présuppose toujours un choix libre et éclairé.

Le consentement semble une affaire de texte et de contexte. Qu'a-t-on dit ? Qu'a-
t-on manifesté à l'autre pour emporter son consentement ? Qu'en a-t-il compris ?
Le consentement ne doit participer d'aucune forme de pression, de contrainte,
de menace ou de représailles ; il convient donc d'être particulièrement vigilant
dans les lieux de privation de liberté.

De plus, le consentement peut aussi évoluer avec le temps.

Notre journée se propose de définir ce concept de consentement, interrogeant plus
particulièrement, mais pas seulement, le juriste, le philosophe, le magistrat,
le médecin...

Dans le champ juridique, ce sont l'autonomie et la dignité de chaque individu
qui sont mises en avant.

Du côté de la philosophie, la question de la liberté occupe une place majeure ainsi
que celle des conditions nécessaires à son expression.

Au quotidien, en médecine, le recueil du consentement de la personne aux soins qui
lui sont proposés, la recherche de l'alliance thérapeutique, ainsi que la préservation
de la dignité de la personne, sont des préoccupations majeures, en particulier en
psychiatrie où le sujet peut être atteint dans sa capacité psychique même à consentir.
La nature du consentement, sa fiabilité, sa permanence dans le temps doivent être
prises en considération.

Au-delà du champ soignant, la question du consentement est particulièrement
d'actualité et suscite bien des interrogations dans des dimensions variées
et multiples de la vie en société. On peut citer plus spécifiquement la question
du consentement à l'acte sexuel entre adultes, avec un mineur, consentement
de la personne âgée, par exemple pour des décisions concernant son avenir...
Ce sont ces divers aspects que nous proposons d'éclairer à partir d'approches
différentes qui viennent interroger au-delà de la problématique du consentement,
la question du "vivre ensemble".